

**SERVICE DE LA SÉCURITÉ
ET DE L'ESPACE PUBLICS**



VILLE DE
GENÈVE

COMMUNAUTE GENEVOISE D'ACTION
SYNDICALE (CGAS)
Monsieur Claude REYMOND
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Genève, le 24 février 2011

PERMISSION N° 127611 valable le mardi 8 mars 2011 de 09h00 à 19h00
Montage et démontage inclus
Stands de récolte de signatures

IMPORTANT

Numéro de dossier: 40,200,002,218.000
doit être rappelé lors de tout échange de courrier

N/réf. : Gruosso P.

☎ 022.418.61.63

Monsieur,

Suite à votre requête du 22 février 2011, **le Service de la sécurité et de l'espace publics vous octroie, à titre précaire, la permission sollicitée aux conditions suivantes :**

OBJET

Utilisation du domaine public par l'installation de stands de récolte de signatures en faveur de l'initiative sur les salaires minimums, tenus par les composants du comité unitaire ci-dessous énumérés.

LIEU(X) ET DIMENSIONS

SOLIDARITES

Boulevard Carl-VOGT / secteur 1
(à proximité entrée **magasin Coop**)
Manifestation durée 7 jours maximum
Montage et démontage inclus
2.00 m x 1.00 m = 2.00 m² / Qté : 1

Rue des Pâquis / secteur 1
(sur l'emplacement **N° 1 SDP**)
Manifestation durée 7 jours maximum
Montage et démontage inclus
2.00 m x 1.00 m = 2.00 m² / Qté : 1

99

SYNA

Rue de la Servette / secteur 1
(à proximité entrée **magasin Migros**)
Manifestation durée 7 jours maximum
Montage et démontage inclus
2.00 m x 1.00 m = 2.00 m² / Qté : 1

SIT

Rue de la Terrassière / secteur 1
(sur l'emplacement **N° 1 SDP**)
Manifestation durée 7 jours maximum
Montage et démontage inclus
3.00 m x 2.00 m = 6.00 m² / Qté : 1

Rue des Eaux-Vives / secteur 1
(à proximité entrée **magasin Migros**)
Manifestation durée 7 jours maximum
Montage et démontage inclus
2.00 m x 1.00 m = 2.00 m² / Qté : 1

LES VERTS

Rue de Carouge / secteur 1
(à proximité entrée **magasin Coop**)
Manifestation durée 7 jours maximum
Montage et démontage inclus
2.00 m x 1.00 m = 2.00 m² / Qté : 1

SYNDICOM

Rue du Mont-Blanc / secteur 1
(sur l'emplacement **N° 4 SDP**)
Manifestation durée 7 jours maximum
Montage et démontage inclus
3.00 m x 2.00 m = 6.00 m² / Qté : 1

COLLECTIF DU 14 JUIN

Boulevard des Philosophes / secteur 1
(à proximité entrée de **la Comédie**)
Manifestation durée 7 jours maximum
Montage et démontage inclus
2.00 m x 1.00 m = 2.00 m² / Qté : 1

En tous lieux, si un passage de 1.50 m ne peut être exclusivement réservé au flux piétonnier, les structures (tentes et autres abris) dépassant les 1.00 m x 2.00 m, soit 2.00 m² au plus, sont prohibées.

VALIDITE DE LA PERMISSION

Elle est octroyée pour la date et les heures susmentionnées.

Notre permission peut être retirée pour de justes motifs, notamment si l'intérêt général l'exige; elle est révocable si le bénéficiaire ne se conforme pas aux dispositions légales ou aux conditions fixées.

Dans de telles éventualités, le titulaire ne peut prétendre à la rétrocession de(s) la taxe(s) fixe(s) payée(s), ni à aucune indemnité.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les piétons ne devront pas être importunés ou se sentir contraints de répondre ou de participer d'une manière quelconque à une discussion à laquelle ils ne souhaiteraient pas prendre part.

Par ailleurs en aucun cas, ils ne seront incités, directement ou indirectement, à se déporter sur la chaussée ; leur libre circulation ne doit pas être entravée.

Les stands seront installés à une distance suffisante des entrées des magasins, pour ne pas en obstruer l'accès.

En cas de distribution de boissons, seule la vaisselle biodégradable et compostable est autorisée, hormis la vaisselle de porcelaine.

Si d'autres groupements devaient obtenir l'autorisation d'occuper un emplacement aux endroits et à la date mentionnés ci-dessus, il vous appartiendrait de prendre toutes les dispositions utiles pour que votre présence conjointe ne soit pas préjudiciable à l'ordre public.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La législation en vigueur doit être strictement respectée.

Notre permission doit être présentée à toute réquisition des agents de l'administration.

Toute autre utilisation du domaine public et/ou pose d'un procédé de réclame doit faire l'objet d'une requête séparée auprès de notre service.

L'obtention préalable des autorisations cantonales ad hoc, notamment, celle du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement.

Taxe fixe et émolument administratif

Perception d'une taxe fixe conformément au règlement fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public.

Règles de calcul

- l'unité m² ne se fractionne pas;
- la taxe fixe est due en totalité même si la durée d'utilisation est inférieure à celle de la période citée en marge.

Perception d'un émolument administratif conformément à la loi sur les routes; celui-ci reste dû en totalité en cas d'abandon du projet.

Votre demande de gratuité est en cours d'examen; dès que la décision nous sera connue, nous reviendrons sur la facture N° 155137 annexée à la présente permission.

Sécurité et salubrité

Il vous incombe de prendre toutes les mesures utiles afin de :

- garantir, en tout temps, l'accès aux éventuelles bouches d'incendie au Service d'incendie et de secours;
- maintenir les lieux en parfait état de propreté;
- procéder à l'évacuation de vos déchets.

Tout procédé de réclame (publicité) relatif au tabac et à l'alcool est interdit.

Aucune perforation et/ou fixation dans le sol ne peu(ven)t être effectuée(s) sans notre accord préalable.

Exigibilité et entrée en force

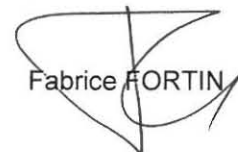
A défaut de réclamation écrite dans un délai de 30 jours, le montant figurant sur le bulletin de versement de la facture ci-jointe sera exigible et la présente permission exécutoire.

Responsabilité

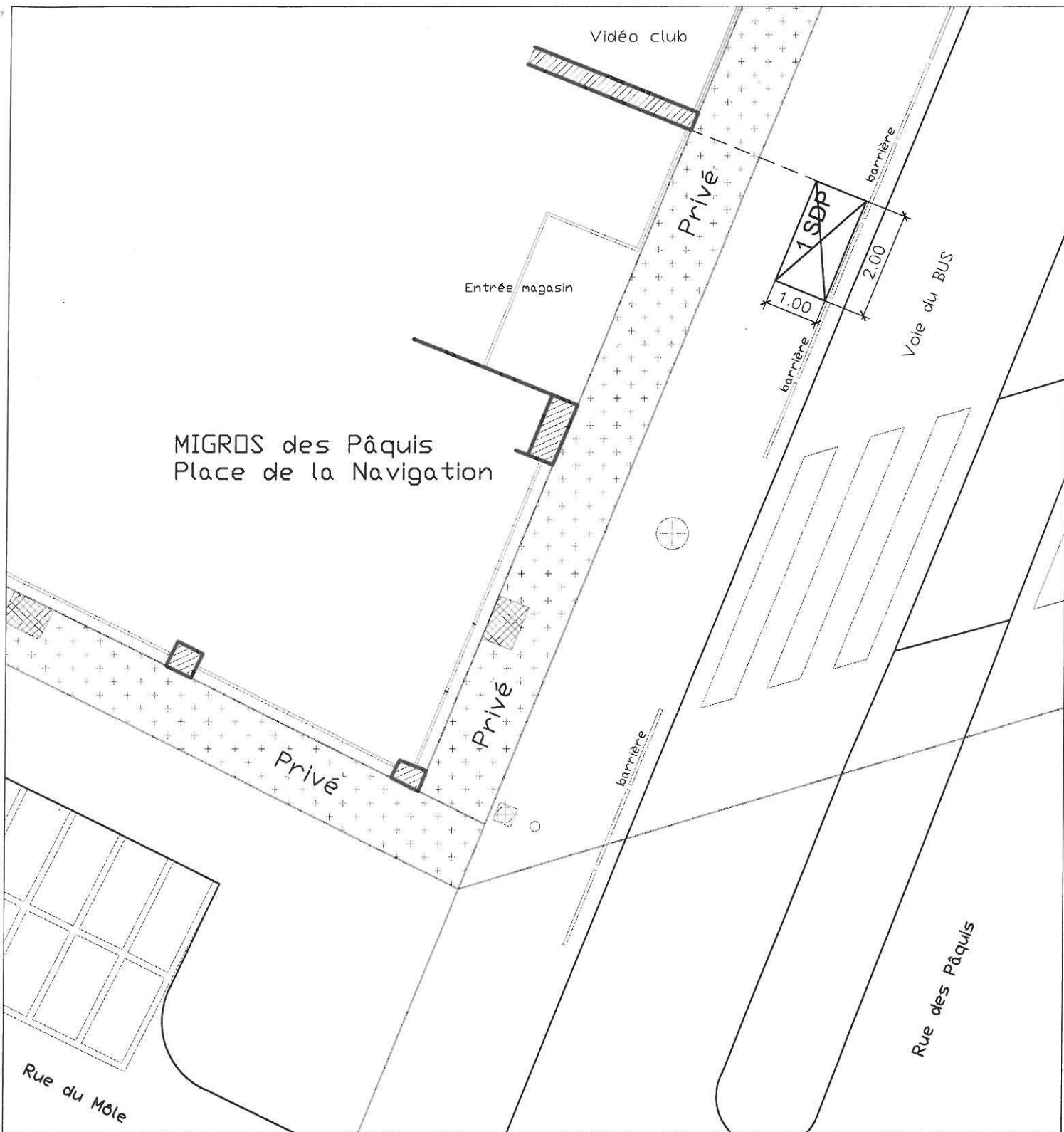
Le bénéficiaire de cette permission est responsable de tous dommages directs ou indirects causés à la propriété publique ou aux tiers; une assurance responsabilité civile doit être conclue.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef d'unité


Fabrice FORTIN

- | | |
|-----------|--|
| Annexe(s) | - une facture
3 plans de localisation |
| Copie(s) | - M. Nicolas BOLLE, Département de la sécurité, de la police et de l'environnement |

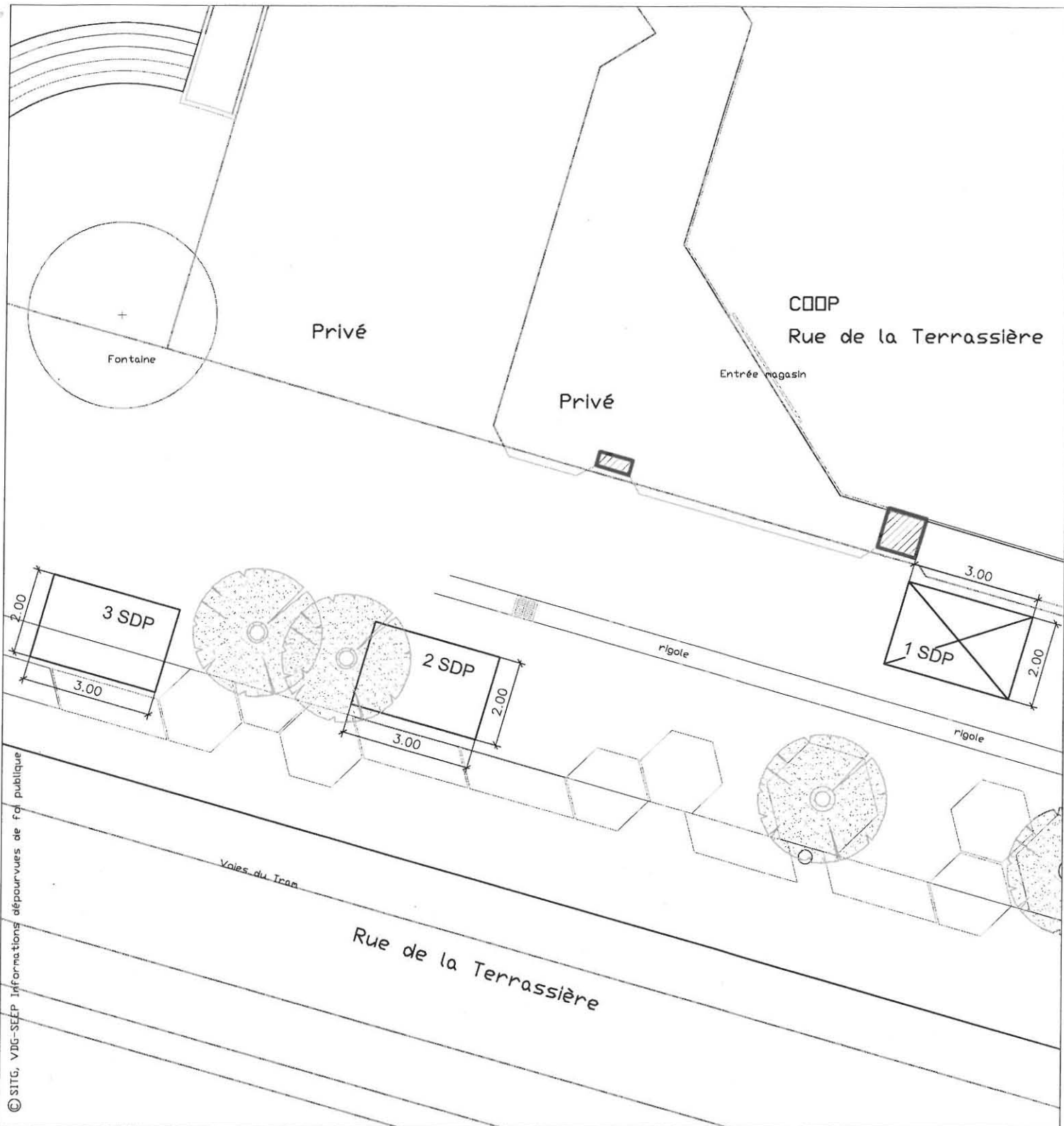


SERVICE DES AGENTS DE VILLE ET DU DOMAINE PUBLIC

29, boulevard Helvétique, c.p. 3737, 1211 GENEVE 3

Tél. +41 22 418.61.00 Fax +41 22 418.61.01

TITRE : STAND MIGROS DES PÂQUIS		ECHELLE : 1:100
N° STAND : 1SDP	SECTEUR MARQUAGE : —	DESSINE PAR : EG
N° PLAN : pâquis_01	SECTEUR ILOTIER : —	DATE : 12.08.2002



SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ESPACE PUBLICS

29, boulevard Helvétique, c.p. 3737, 1211 GENEVE 3

Unité géomatique

Tél. +41 22 418.61.00/Fax +41 22 418.61.01

TITRE : STAND COOP RUE DE LA TERRASSIERE

ECHELLE : 1:125

N° : 1 SDP

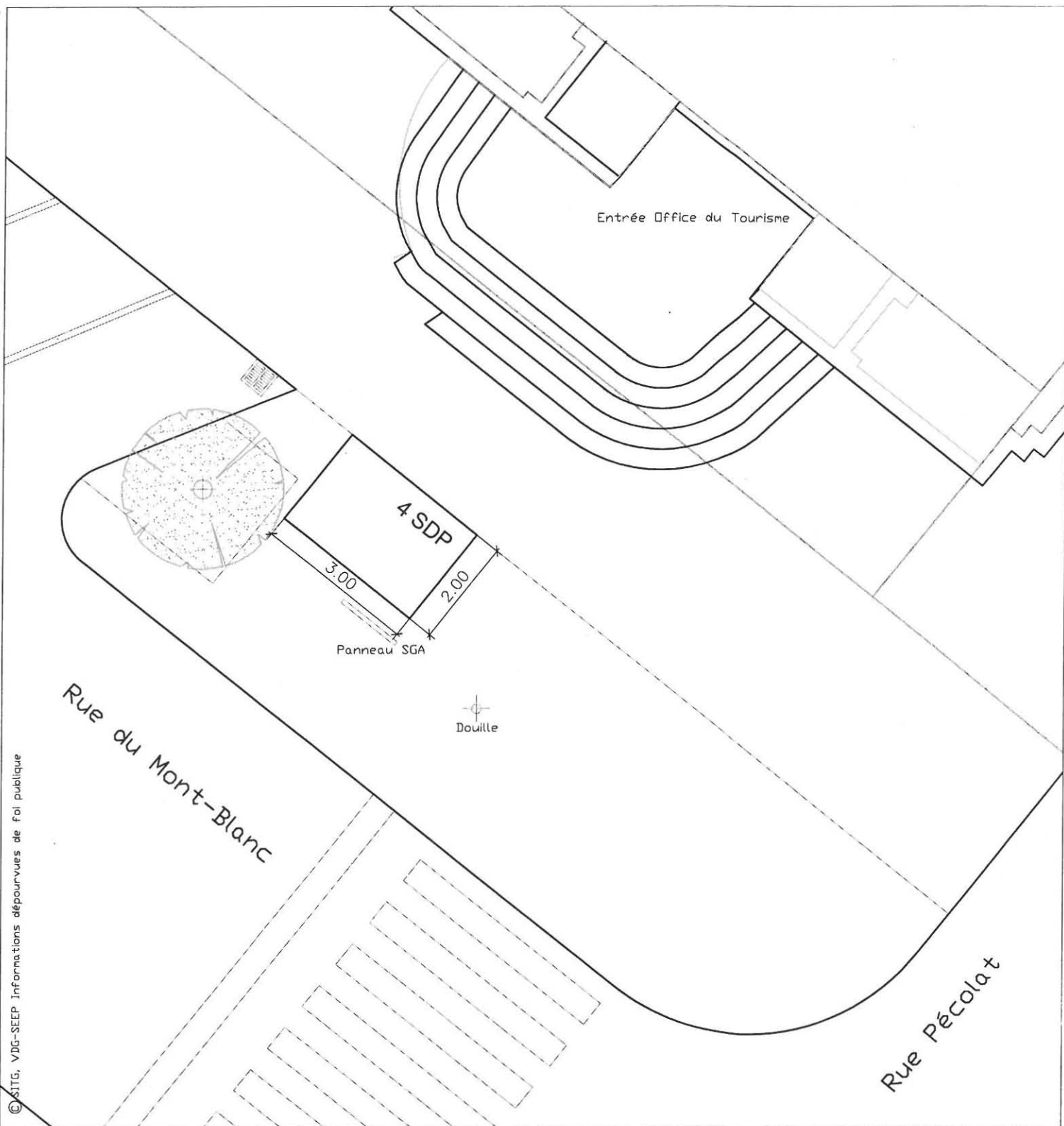
SECTEUR MARQUAGE : -

DESSINE PAR : EG

N° PLAN : terrassiere_01

SECTEUR ILOTIER : 11

DATE : 02.04.2008



SERVICE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ESPACE PUBLICS

29, boulevard Helvétique, c.p. 3737, 1211 GENEVE 3

Unité géomatique

Tél. +41 22 418.61.00/Fax +41 22 418.61.01

TITRE : STAND RUE DU MONT-BLANC		ECHELLE : 1:100
N° : 4 SDP	SECTEUR MARQUAGE : —	DESSINE PAR : EG
N° PLAN : montblanc_04	SECTEUR ILOTIER : 22	DATE : 20.08.2007